

Vous travaillez dans le secteur de la *musique*

*Vous souhaitez coopérer
avec d'autres structures
européennes ?*



SUIVEZ LE GUIDE ET COMPTEZ SUR NOTRE ÉQUIPE !

Le Relais Culture Europe, en tant que bureau Europe Créative en France, a pour mission d'accompagner les acteurs culturels et créatifs dans le développement de leurs projets européens. Voici l'essentiel pour comprendre comment l'Europe peut vous accompagner en fonction de vos besoins.

L'appel Coopération

Il soutient des projets de coopération transnationale favorisant la création, la circulation des œuvres et des artistes en Europe, ainsi que l'innovation dans les secteurs culturels et créatifs.

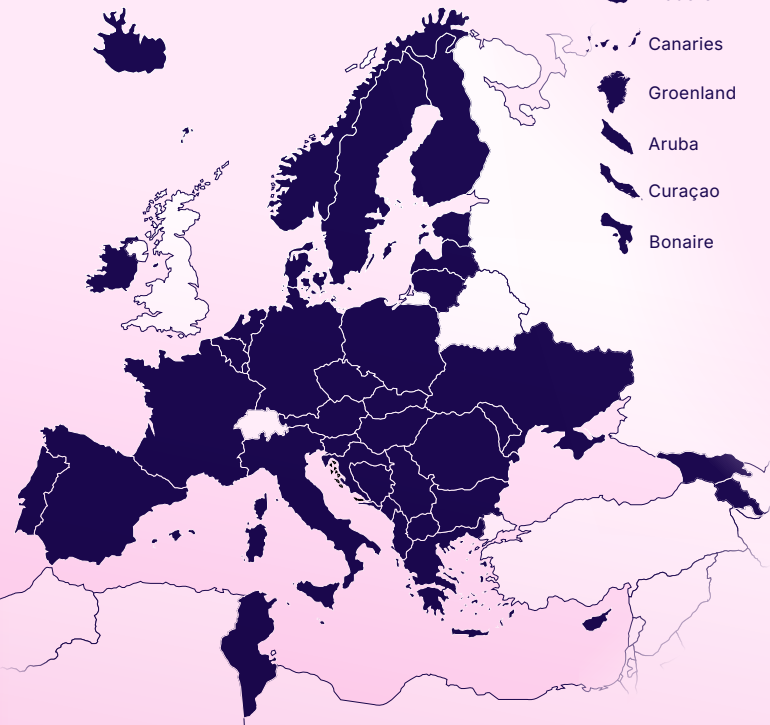
relais
culture
europe
EUROPE CREATIVE
BUREAU FRANCE

QUI EST ÉLIGIBLE ?

Toutes les structures des secteurs culturels et créatifs (musique, spectacle vivant, patrimoine, etc.), qu'elles soient publiques, privées, lucratives ou non, et quelle que soit leur taille.

⚠ ATTENTION : Les projets doivent être portés par un consortium (un coordinateur et des partenaires) issus de plusieurs pays européens.

Le coordinateur du projet doit avoir une existence juridique d'au moins 2 ans au moment du dépôt. Les partenaires du projet n'ont pas de durée minimale d'existence requise.



Açores



Saba



Madère



Sint Eustatius



Canaries



Sint Maarten



Groenland



Martinique



Aruba



Mayotte



Curaçao



Guadeloupe



Bonaire



Réunion



Guyane



Saint-Martin



Nouvelle-Calédonie



Polynésie française



Saint-Pierre-et-Miquelon



Saint-Barthélemy



Wallis-et-Futuna

Terres australes et antarctiques françaises (TAAF)

QUELS PARTENAIRES ?

Tout type d'organisations des secteurs culturels et créatifs (musique, spectacle vivant, patrimoine, arts visuels, etc.), qu'elles soient publiques, privées, commerciales ou non lucratives dans l'un des pays d'Europe Creative.



Petite échelle :
minimum
3 organisations issues
de 3 pays éligibles
différents



Moyenne échelle :
minimum
5 organisations issues
de 5 pays éligibles
différents



Grande échelle :
minimum
10 organisations issues
de 10 pays éligibles
différents

⚠ ATTENTION : "Petite échelle" ne signifie pas seulement 3 partenaires : il s'agit d'un minimum. Un projet à petite échelle peut également réunir 4 ou 5 partenaires par exemple.

QUELS PROJETS AIDÉS ?

Des projets de **coopération à moyen terme** (jusqu'à 4 ans) permettant :

- ✓ d'expérimenter de nouvelles pratiques
- ✓ de renforcer les compétences professionnelles
- ✓ de développer des modèles reproductibles à l'échelle européenne

QUELS MONTANTS FINANCÉS ?

L'Europe finance **une partie du budget total**, le reste doit être complété par les partenaires (fonds propres, mécénat, autres subventions publiques).

3 échelles de coopération

Petite échelle

jusqu'à
200 000 €

(maximum **80 % du budget total**)



Moyenne échelle

jusqu'à
1 000 000 €

(maximum **70 % du budget total**)



dans **5 pays éligibles différents**

Grande échelle

jusqu'à
2 000 000 €

(maximum **60 % du budget total**)



dans **10 pays éligibles différents**

QUELLES DURÉES ?

48 mois maximum

QUEL CALENDRIER ?

Date limite de dépôt :
mai 2027

Les éclairages du Relais Culture Europe

- ✓ Le partenariat doit être **équilibré** et rassembler **les expertises nécessaires** à la mise en place du projet : **des structures hors secteur culturel** (technologique, académique, social, environnement) **peuvent rejoindre le projet** si leur expertise est pertinente.
- ✓ L'appel valorise **une réelle diversité géographique** au sein du partenariat. Il est donc recommandé de constituer des consortiums associant des partenaires issus de **différentes régions d'Europe**, notamment d'Europe de l'Est, du Nord et du Sud, ainsi que de **territoires aux réalités culturelles, démographiques, économiques et géographiques variées**.
- ✓ Pour rappel, plusieurs pays européens comprennent des territoires ultramarins, notamment **la France, l'Espagne, le Portugal, le Danemark et les Pays-Bas**. Les territoires ultramarins contribuent eux aussi pleinement aux partenariats européens, par les récits, les expériences et les perspectives singulières qu'ils portent.
- ✓ **La présence de plusieurs structures d'un même pays au sein d'un consortium est possible.**
(Ex. pour un projet à petite échelle réunissant au minimum trois structures issues de trois pays différents, le partenariat peut comprendre deux structures françaises, une structure géorgienne et une structure danoise.).

Vous cherchez des structures d'autres pays avec lesquels collaborer pour vous lancer dans votre projet européen ?

Laissez-nous vous aider : contactez-nous, ou rendez-vous sur notre page dédiée :

<https://www.relais-culture-europe.eu/trouver-des-partenaires-europeens>

Gardez à l'esprit les **autres programmes de financement européen** culturels existants

Erasmus+

qui soutient la mobilité et la coopération des acteurs de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport en Europe.

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/>

CERV

qui vise à protéger et à promouvoir les droits et les valeurs consacrés dans les traités de l'UE et dans la Charte des droits fondamentaux, notamment en soutenant les organisations de la société civile actives aux niveaux local, régional, national et transnational.

<http://cervfr.org>

Horizon Europe

qui soutient des projets majoritairement portés par les universités, les laboratoires de recherche et les acteurs et actrices de l'innovation. En fonction des thématiques, les appels peuvent encourager les partenariats avec le secteur créatif et culturel, notamment par des projets de recherche appliquée, d'innovation sociale ou technologique.

<https://www.horizon-europe.gouv.fr/>

CulturEU Funding Guide

pour y voir plus clair parmi toutes ces programmes, consultez le CulturEU Funding Guide : un guide interactif de la Commission européenne facilite l'accès aux possibilités de financement disponibles pour les secteurs culturels et créatifs au sein de toutes les sources de financements de l'UE disponibles en 2021-2027.

<https://culture.ec.europa.eu/funding/cultureu-funding-guide>

Comment le Relais Culture Europe peut vous aider ?

Vous avez envie d'en savoir plus sur les opportunités dans le monde de la musique en Europe ?



Suivez les réseaux musicaux et les plateformes musicales financés par le programme Europe Créative.



CONTACTEZ-NOUS

<https://www.relais-culture-europe.eu/contact>



INSCRIVEZ-VOUS

aux sessions d'informations en ligne gratuites :

<https://www.relais-culture-europe.eu/actions/nos-sessions-dinformation-en-ligne>



ABONNEZ-VOUS

à nos newsletters et soyez informés des nouveaux appels à projets :

<https://mailchi.mp/relais-culture-europe/landing-page-2026>



Toutes les informations sur :
<https://www.relais-culture-europe.eu/>